

Rémunération* en Contrat d'Apprentissage

(base 35h/semaine = 151.67h/mois – SMIC brut 12,02€/heure soit 1 823,03€ au 01/01/2026)

	De 16 à 17 ans	De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 29 ans		
1^{ère} Année de contrat	27% 492,22€	43% 783,90€	53% 966,21€			
2^{ème} Année de contrat	39% 710,98€	51% 929,75€	61% 1 112,05€		100%	1 823,03€



Pas de limite d'âge pour un apprenti reconnu travailleur handicapé

*** Selon le CADRE GÉNÉRAL – en fonction des accords de la branche professionnelle**
=> les conditions de rémunération peuvent varier

⇒ AUTRES INFORMATIONS DONNÉES A TITRE INDICATIF :

- Exonération des cotisations salariales si rémunération ≤ 79% du SMIC soit 1 380€
 - Part au-delà de ce montant soumise à cotisations
- Exonération de la CSG, de la CRDS & de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic
- Réduction des cotisations patronales avec la loi de réduction Fillon
- Autre aide éventuelle selon dispositif en vigueur



Pour plus d'informations :

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918

Rémunération* en Contrat de Professionnalisation

(base 35h/semaine = 151.67h/mois – SMIC brut 12,02€/heure soit 1 823,03€ au 01/01/2026)

Moins de 21 ans			De 21 ans à 25 ans			Plus de 26 ans		
%	Brut	Net	%	Brut	Net	%	Brut	Net
Cursus GÉNÉRAL	55%	1 002,67€	802,13€	70%	1 276,12€	1 020,90€		
Cursus PRO	65%	1 184,97€	947,98€	80%	1 458,42€	1 166,74€	100%	1 823,03€

*** Selon le CADRE GÉNÉRAL – en fonction des accords de la branche professionnelle**
=> les conditions de rémunération peuvent varier

⇒ AUTRES INFORMATIONS DONNÉES A TITRE INDICATIF :

- Réduction des cotisations patronales avec la loi de réduction Fillon
- Autre aide éventuelle selon dispositif en vigueur
- Rémunération minimale imposée par la législation ou plus favorable selon dispositions conventionnelles de la branche



Pour plus d'informations :

www.alternance.emploi.gouv.fr/

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478